

Collectif Inter-associatif du Refus des Nuisances Aériennes  
Maison de Quartier du Vieux Conflans  
4, Place de l'Eglise  
78700 Conflans Sainte-Honorine



Conflans-Ste-Honorine, le 18 janvier 2011

Communiqué du CIRENA

La DGAC persiste et signe !

Suite à la décision prise en décembre 2007 par les secrétaires d'Etat, Mme Kosciusko-Morizet et M. Bussereau, de rehausser de 300 mètres les altitudes des avions en phase d'atterrissage sur la plate-forme de Roissy, la DGAC a élaboré un projet particulièrement néfaste pour les populations les plus éloignées de la plate forme.

En effet, celui-ci impose une modification des trajectoires qui va entraîner le survol de zones d'habitation qui n'en subissaient pas jusqu'à présent (plus de 74.000 personnes concernées), et l'augmentation des nuisances dans des secteurs très urbanisés déjà gravement impactés.

Ce projet est inacceptable !

S'il est avalisé tel quel par l'Etat, l'enquête publique qui suivra ne fera qu'entériner ce projet et c'est plus de 230.000 habitants de l'agglomération des villes de Cergy-Pontoise et du Confluent qui se retrouveront par vent d'est sous une forte concentration d'avions les survolant à moins de 2000 mètres.

Le CIRENA qui est évidemment favorable à un relèvement de 300 mètres des altitudes de survol ne peut pas accepter un projet qui

n'atteint en rien l'objectif recherché de réduire les nuisances mais qui se contente de les transférer sur d'autres zones et sur d'autres populations encore plus nombreuses et toujours plus éloignées de l'aéroport (plus de 35 à 40 km).

Le CIRENA a formulé deux propositions visant à réduire ces nuisances sans modifier les trajectoires, lors d'une rencontre avec l'ACNUSA le vendredi 7 janvier 2011 :

- Augmentation d'un degré de l'angle d'approche des avions en phase d'atterrissage (passage de 3 à 4 degrés) ;
- Mise en œuvre de la procédure d'atterrissage en descente continue sur le doublet nord à partir de l'altitude la plus élevée possible ne nécessitant pas l'accord des pays voisins (> 1800 mètres).

Le CIRENA a également proposé d'éviter une nuisance supplémentaire aux populations du nord-ouest francilien déjà fortement impactées, en déplaçant cette forte concentration d'avions qui se trouve aujourd'hui au dessus de zones rurales peu peuplées du Val d'Oise vers des zones agricoles située plus au nord-ouest.

L'ensemble de ces propositions ont été confirmées par courrier le 10 janvier 2011 à Madame Kosciusko-Morizet, Ministre de l'Ecologie, du développement durable, des Transports et du logement.

Le CIRENA demande que ses propositions soient étudiées avant tout lancement de l'enquête d'utilité publique afin que le projet présenté corresponde le mieux possible à la protection des riverains et des survolés.

Jean-François MICHEL  
Porte-parole du CIRENA